



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2000/3
16 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports
(Cinquante et unième session, 24-26 octobre 2000,
point 5 b) de l'ordre du jour)

**DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE ET HARMONISATION
DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS**

Harmonisation des statistiques des transports urbains et régionaux

Note du secrétariat

NOTE : Le présent document a été communiqué par le secrétariat à la première réunion de l'Équipe spéciale sur des indicateurs de transports urbains durables, organisée en coopération avec l'Institut d'études territoriales de Barcelone et tenue les 28 et 29 mars 2000.

***Harmonisation des statistiques des transports urbains au
niveau international***

*Document soumis pour examen par le secrétariat de la CEE/ONU à l'Équipe spéciale
sur des indicateurs de transports urbains durables
(28-29 mars 2000, Barcelone)*

I. Historique et mandat de l'Équipe spéciale

1. L'Équipe spéciale sur des indicateurs de transports urbains durables a été créée en vertu d'un mandat adopté par le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) à sa cinquantième session (17-19 novembre 1999). Le WP.6, dont l'organe de tutelle est le Comité des transports intérieurs de la CEE, a placé la session marquant son 50ème anniversaire sous le thème "Indicateurs de transports durables".
2. La création de l'Équipe spéciale fait suite à quatre années d'un travail mené par la CEE, en coopération avec d'autres organisations (Union internationale des transports publics (UITP), Eurostat, Conférence européenne des ministres des transports (CEMT)), pour harmoniser au niveau international les données relatives aux transports urbains et régionaux.
3. Reconnaissant l'importance d'une information actualisée, fiable et de qualité sur les transports urbains et régionaux, tant du point de vue de la planification des transports et du développement des infrastructures que pour la protection de l'environnement, ces organisations s'efforcent ensemble, depuis 1996, de combler les lacunes statistiques en la matière. À ce jour, ce travail a donné lieu aux réalisations suivantes : 1) élaboration d'un Questionnaire pilote sur le transport urbain des voyageurs; 2) Atelier sur les statistiques des transports urbains de voyageurs et les statistiques de l'environnement (mai 1997, Washington); et, actuellement 3) réunion de l'Équipe spéciale sur des indicateurs de transports urbains durables. Qui plus est, toutes ces activités ont été mises en œuvre dans le contexte de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, qui s'est déroulée à Vienne en 1997 (voir ci-après).

II. Suivi de la Conférence régionale des Nations Unies sur les transports et l'environnement

4. Comme indiqué plus haut, les activités de la CEE dans le domaine des statistiques des transports urbains, mises en œuvre sous l'égide du Comité des transports intérieurs, s'inscrivent dans le suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, qui s'est tenue à Vienne en novembre 1997. Le Programme commun d'action, adopté par la Conférence de Vienne, comprend un chapitre I, intitulé "Vers des transports durables", dont le paragraphe d) appelle les gouvernements et les organisations internationales à :

"Élaborer plus avant, suivant des procédures de suivi et d'examen déjà établies, une base théorique et des méthodes communes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les activités de transport et leurs incidences sur l'environnement et la santé. Formuler une proposition pour l'échange et la publication de données et de résultats d'analyse dans ce domaine, régulièrement et à l'échelon paneuropéen" (ECE/RCTE/CONF.3/FINAL).

5. Le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) est considéré comme un "chef de file" dans la mise en œuvre du chapitre I d); il a rendu compte de chacune des trois activités précitées, à la première session de la Réunion des organes de liaison nationaux, des chefs de file et des autres experts (7-8 février 2000), organisée par la réunion commune CEE sur les transports et l'environnement.

6. Par ailleurs, le chapitre V du Programme commun d'action, intitulé "Promouvoir des transports urbains écologiquement viables", a donné lieu à divers projets relatifs aux transports urbains durables, dont certains ont été présentés à la Réunion des organes de liaison nationaux (par les pays suivants : Croatie, Danemark, Finlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne et Suisse (document informel No 1: Liste de projets proposés)). La prochaine session commune sur les transports et l'environnement, qui aura lieu le 6 juin 2000 à Genève, examinera les résultats du travail de l'Équipe spéciale.

III. Atelier sur les statistiques des transports urbains de voyageurs et les statistiques de l'environnement (Washington, 1997)

7. En préalable aux préparatifs de la Conférence de Vienne et en prévision du travail de suivi dans le domaine de la statistique, la CEE/ONU a organisé un Atelier sur les statistiques des transports urbains de voyageurs et les statistiques de l'environnement. L'Atelier de Washington (12-15 mai 1997) a été tenu sous les auspices du Programme d'ateliers CEE/ONU destiné à aider les pays en transition, financé par le Département des transports (Bureau des statistiques des transports) des États-Unis, en coopération avec l'UITP. Y ont participé des experts des États membres de la CEE et des organisations internationales spécialisés dans les questions liées à l'urbanisme, aux transports et à l'environnement et plus particulièrement aux statistiques des transports et/ou de l'environnement. L'Atelier a adressé aux gouvernements un certain nombre de Recommandations, dont certaines pourraient intéresser de près l'Équipe spéciale. Ces recommandations figurent en annexe au rapport de l'Atelier (TRANS/WP.6/1997/1).

IV. Questionnaire pilote sur le transport urbain des voyageurs

8. L'idée d'un questionnaire pilote sur le transport urbain des voyageurs a été lancée en 1996, lorsque l'UITP a demandé au WP.6 d'examiner les moyens d'obtenir de meilleures statistiques sur le transport urbain et régional des voyageurs (TRANS/WP.6/R.93). À partir des éléments d'information communiqués par les pays membres de la CEE (TRANS/WP.6/1998/5) et devant la volonté manifeste d'harmoniser les statistiques des transports autres que nationales, c'est-à-dire régionales et urbaines, le Questionnaire a été distribué une première fois en 1997. Constatant les difficultés rencontrées pour communiquer les données dans certaines catégories, le Groupe de travail a invité le secrétariat de la CEE à simplifier le questionnaire et à demander des renseignements concernant les définitions et les méthodes employées pour collecter les données.

9. Le Questionnaire a donc été redistribué en 1998 et 1999. Les gouvernements des pays membres ont été invités à fournir des renseignements concernant l'efficacité des métros classiques, tramways et métros légers, le nom de toutes les villes du pays équipées de métros classiques, de tramways et de métros légers, et le nombre de taxis en service. Des informations (de qualité variable) ont été reçues de 34 pays d'Europe et d'Asie centrale. Les résultats du Questionnaire pilote de 1999, rassemblés dans le document TRANS/WP.6/1999/2, ont été examinés par le WP.6 à sa cinquantième session. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de joindre le Questionnaire pilote en appendice au Questionnaire commun, une première fois en septembre 2000. Le Questionnaire pilote invitera les gouvernements à fournir des métadonnées et des définitions de termes. Le Groupe de travail réexaminera la question à sa cinquante et unième session pour déterminer l'orientation à donner aux futurs travaux dans ce domaine (TRANS/WP.6/137, par. 23 à 25).

V. **Projet concernant les modèles de transports urbains et d'aménagement du territoire**

10. Parallèlement aux activités susmentionnées, mises en œuvre sous l'égide du Comité des transports intérieurs de la CEE, les **Comités des politiques de l'environnement et des établissements humains de la CEE** ont, en 1999, décidé de concevoir conjointement un projet destiné à promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des transports locaux intégrée à une utilisation et un aménagement viables des sols (HBP/1999/6). Cette décision faisait suite au programme Action 21 et à la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Aarhus, 1998), qui a reconnu l'importance de modèles durables de consommation et de production. Le projet visera les objectifs suivants :

- Faciliter l'échange de données d'information et d'expérience sur les mesures relatives à la planification, la réglementation, l'économie, les finances, l'organisation, etc., propres à parvenir à un système de transport urbain écologiquement rationnel et à une utilisation viable des sols;
- Promouvoir l'interconnexion entre les responsables et les décideurs environnementaux et municipaux, les responsables de l'aménagement urbain et régional, les chercheurs et les représentants du secteur privé et des associations s'occupant de la gestion des transports et de l'occupation des sols; et
- Élaborer des recommandations générales et des directives concrètes pour les pouvoirs publics, en particulier à l'échelon local.

11. Le projet a pour objet d'élaborer, à l'attention des gouvernements, des directives qui seront soumises par la suite à la cinquième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Kiev, septembre 2000).

VI. **Obstacles à la collecte de données harmonisées sur les transports urbains**

12. Depuis 1993, les statistiques générales sur les transports dans les pays membres de la CEE (Europe orientale, Europe occidentale, Asie centrale et Amérique du Nord) sont recueillies au moyen du Questionnaire commun sur les statistiques des transports, élaboré par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG), organe constitué de représentants de la CEE, d'Eurostat et de la CEMT. L'IWG a élaboré le **Questionnaire commun**, ainsi que le **Glossaire des statistiques des transports** joint au Questionnaire, dans le but d'accroître la comparabilité des statistiques des transports au niveau international et de réduire la charge de travail des répondants des trois organisations.

13. La collecte de statistiques sur les transports urbains a toujours posé deux problèmes aux organisations internationales qui recueillent annuellement des statistiques sur les transports auprès de leurs membres respectifs au moyen du Questionnaire commun : 1) les données concernant les transports urbains ne correspondent pas au modèle général proposé par le Questionnaire commun; et 2) ces mêmes données ne sont pas non plus conformes au cadre national du Questionnaire commun, comme le montrent les explications ci-après.

14. Le Questionnaire commun se divise en chapitres suivant les modes de transport (route, rail, voies de navigation intérieure, transport par conduites), alors que le transport urbain est multimodal (route-rail-transport ferroviaire interurbain). De plus, le Questionnaire commun est envoyé à un réseau constitué de répondants comprenant essentiellement les bureaux nationaux de statistique des pays membres de la CEE, d'Eurostat et de la CEMT, et aussi, parfois, les divisions de la statistique des ministères des transports. Les données relatives au transport urbain n'étant généralement pas collectées au niveau national, la fiabilité des données rassemblées dépend de l'autorité nationale qui les recueille auprès des autorités municipales.

15. Ces deux obstacles – l'approche fondée sur les *modes de transport*, et l'existence de *réseaux nationaux* bien établis pour la collecte des données – doivent être examinés par l'Équipe spéciale, dans le but d'encourager le développement de liens hiérarchiques permettant de recueillir des données au niveau urbain suivant des méthodes (et des définitions acceptées) et d'obtenir ainsi une meilleure comparabilité des données au niveau international. L'expérience acquise par la **CEMT** et l'**UITP** dans le cadre de leurs récentes **enquêtes sur les transports urbains** pourrait être mise à profit en ce domaine. Dans le cas de la CEMT, le Questionnaire a été adressé à un ensemble de répondants locaux (autorités municipales et régionales) choisis par le Ministère des transports de chaque pays participant. Il serait également intéressant d'examiner les résultats obtenus par l'UITP en la matière.

VII. Mise au point d'indicateurs de base sur le transport urbain durable

16. La tâche la plus difficile qui attend l'Équipe spéciale consiste à mettre au point un ensemble d'indicateurs de base susceptibles d'être utilisés pour surveiller, mesurer et faire connaître la viabilité des transports urbains. Des liens devront être créés entre ces indicateurs et certains objectifs généraux reconnus afférents au développement durable en général et à la qualité du milieu urbain en particulier. Le rapport de l'Équipe spéciale, qui comprendra des recommandations générales et les indicateurs proposés, sera distribué à la cinquante et unième session du WP.6 (TRANS/WP.6/2000/4).
